

# Séance du 23 octobre 2018

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le 23 octobre 2018 à 20h sous la présidence du Maire M Gilles Desbois.

Présents : Gilles Desbois, André Gilbert Alloin, Dezapy Michel, Gérard Ducret, Pascal Laurenceau, Lydie Lory, Valérie Lutmann, Evelyne Machillot, Annie Marchand, Gaëlle Stacchetti

Excusés : Caroline Despieres-Charles (pouvoir à Evelyne Machillot), Anne Gaëlle Labry (pouvoir à Gilles Desbois jusqu'à son arrivée), Stéphane Brun (pouvoir à Lydie Lory), Cyril Goyard

Secrétaire de séance : Pascal Laurenceau

## **1- APPROBATION COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE**

Le compte rendu de la séance du 12 septembre 2018 est adopté à l'unanimité des présents.

## **2- DECI : Défense Extérieure Contre les Incendies**

L'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 fixe le règlement national de défense extérieure contre les incendies.

L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2017 porte le règlement départemental de la défense incendie en Saône et Loire.

La Loi dont sont issus ces arrêtés transfère cette responsabilité au maire pour le territoire communal.

Un arrêté municipal relatif au dispositif et à l'état des moyens mis en œuvre pour assurer l'alimentation en eau des matériels de lutte contre l'incendie, devra entrer en vigueur en mars 2019.

## **3- DELIBERATIONS**

### **3.1 Encart publicitaire - Admission en non-valeur :**

Suite à la notification par les services de la Trésorerie concernant un débiteur ayant été mis en situation de liquidation judiciaire simplifiée, il y a lieu de statuer sur une admission en non-valeur.

Cette procédure pour un montant de 47 € concerne un encart publicitaire dans le bulletin municipal 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

### **3.2 : Dépenses imprévues pour travaux suite aux inondations :**

Lors des dernières intempéries, des ruissellements importants ont été constatés Chemin du Longeron notamment, impactant fortement deux pavillons.

Des travaux préconisés dans l'étude sur les ruissellements portée par le Grand Chalon, sont à prévoir.

Un devis correspondant d'un montant de 2 983€ a été établi.

Ce programme de travaux qui serait à réaliser rapidement n'a pas été inscrit au budget primitif 2018. Son montant devra être inscrit sur la ligne affectée aux dépenses imprévues en section d'investissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

### **3.3 : Vente de peupliers – Pâquier de la Mare :**

La commission environnement propose la mise en vente d'un lot de 360 peupliers pour un volume estimé de 440 m<sup>3</sup>.

Il est également proposé de rémunérer le prestataire à hauteur de 10% du produit de la vente intervenant pour le suivi :

- des opérations, avant et après abattage
- des consultations
- de la vente

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

### **3-4 Affouages – Bords de l'étang :**

Suite à une future vidange de l'Etang du Coin, une vente d'affouages est prévue autour du plan d'eau.

Le prix du moule exploité est fixé, comme en 2017, à 13 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

### **3-5 Bulletin municipal :**

Suite à l'avis de la commission bulletin, Mme MACHILLOT propose de laisser inchangé les tarifs en vigueur concernant les encarts publicitaires du bulletin annuel 2019, comme indiqué ci-dessous :

- ½ page 184€
- ¼ page 94€

- 1/6 page 63€
- 1/8 page 47€

Le devis de l'imprimerie BEZIN-HALLER pour la réalisation du bulletin s'élève à 3 700€ HT.

Le Conseil entérine la décision de la commission ainsi que le choix de l'imprimeur.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **4- COMPTES RENDUS REUNIONS DIVERSES**

##### 4.1 : Cabinet Médical

Mr le maire évoque l'avenir du cabinet médical de Lans.

Suite au départ à la retraite de Mme ARTUS fin mars 2019, Mme DARTOIS a décidé de quitter le cabinet pour s'installer à Champforgeuil en fin d'année 2018 et Mme ESPAZE à Ouroux sur Saône en mars 2019.

Le Conseil Municipal s'est mis en relation avec le Grand Chalons, animateur du Contrat Local de Santé sur le territoire de l'agglomération.

Mmes ARTUS et ESPAZE ne peuvent assurer le maintien du local existant comme disponible pour une future installation.

Elles ont entrepris depuis longtemps des démarches pour accueillir de nouveaux collègues, celles-ci se sont hélas avérées infructueuses. Le Conseil s'engage donc dans une grande réflexion pour pallier à cette défaillance qui soulève une vive inquiétude.

##### 4.2 : Réhabilitation de la bibliothèque

Mme Machillot évoque une étude réalisée par le SATEC (Service d'Appui Technique aux Communes du Grand Chalons) afin de rénover la bibliothèque. Le montant des travaux est estimé à 26 100€ TTC non compris la réfection des peintures murales dont le coût sera chiffré fin décembre.

##### 4.3 : Bâtiments scolaires et abords immédiats

M Alloin rend compte des visites de l'A.T.D. (Agence Technique Départementale) du 11 septembre et du 16 octobre 2018, dans le cadre de la rénovation thermique du bâtiment, de l'aménagement et de la réfection des abords immédiats du groupe scolaire.

Les techniciens de l'Agence préconisent de dissocier ce programme en deux études, à savoir : une pour le bâtiment, l'autre pour les abords. Dossier en cours.

##### 4.4 : Conseil Communautaire du Grand Chalons

Mr le maire évoque le Conseil communautaire du 18 octobre au Colisée.

Suite au retrait du point n° 8 concernant certains aménagements économiques, 48 rapports étaient inscrits à l'ordre du jour, dont 25 avec présentation (15 ont été adoptés à l'unanimité, 8 avec abstentions et 2 ne concernaient que des prises d'acte).

Le rapport 11 relatif à l'approbation du PLUi du Grand Chalons sur 37 de ses communes membres, a été adopté à la majorité avec l'approbation des maires et l'abstention des délégués minoritaires des communes concernées.

Le rapport 18 relatif aux transports urbains avec le choix du délégataire pour l'exploitation du réseau de transport de l'agglomération, a été l'objet d'un débat souvenu et animé.

L'ordre du jour comportait également 23 rapports sans présentation, 17 ont été adoptés à l'unanimité, 1 avec abstention concernant l'extension du seuil accordé au président pour la réalisation de lignes de trésorerie jusqu'à 13 millions d'euros, et 5 ne concernaient que des prises d'acte.

##### 4.5 : Entente Cimetièrre-Eglise

Mr le Maire et Michel Dezapy font le compte rendu de la réunion de l'Entente à OSLON le 16 octobre.

Le dossier de la réfection de l'abside et des absidioles de l'église a de nouveau été abordé avec un retour sur la réunion précédente du 26 juin à LANS relatant l'établissement d'un devis et d'une commission d'appel d'offres à laquelle le maire avait souhaité participer.

Or, il s'avère qu'aucune commission d'appel d'offres n'a eu lieu ainsi c'est l'architecte des monuments historiques qui gèrerait le choix des entreprises.

Suivant le montant des subventions qui seraient obtenues, le coût pour la commune serait compris entre 9.000 et 15.000 €.

Suite à de réelles incertitudes, M DESBOIS a demandé que soit organisée une réunion des maires de la paroisse ; les travaux devant démarrer avant le 31/12/2018 pour le maintien des subventions prévues.

##### 4.6 : Ruissellements

M Ducret rend compte d'une réunion au Grand Chalons concernant le phénomène de ruissellements sur la commune. Les remarques émises par le Conseil Municipal ont été prises en compte et la nouvelle version devrait être rendue publique début 2019. Un comité de pilotage est prévu pour fin 2018 et le Grand Chalons pourra apporter une aide dans la recherche de financement pour la réalisation des travaux.

##### 4.7 : O.N.F.

M Ducret fait le compte rendu d'une réunion avec l'Office National des Forêts, représentée par Mr PONTET, le 25/09/2018. Une partie du domaine forestier communal pourrait passer sous le régime de l'Etat.

Une explication plus précise du fonctionnement de la gestion de l'O.N.F. étant souhaitée, la délibération sera à prendre lors d'un prochain conseil.

##### 4.8 : Téléthon (7 et 8 décembre)

Mme Marchand fait le compte rendu des deux réunions d'organisation.

L'organisation a confié à Lans le plat chaud de midi pour la petite marche, et le fromage pour la grande marche.

Un programme du déroulement de cette manifestation sera distribué ultérieurement.

#### 4.9 : Réunion avec l'Inspecteur d'Education Nationale

Le 05/10/2018, M le Maire et Mme Machillot commentent la visite de l'inspecteur du secteur de Chalon II au sein du groupe scolaire. Ce dernier a salué la beauté des structures et le très bel état des locaux. Le seul point à faire évoluer concerne le nombre et la disposition des toilettes en maternelle.

En ce qui concerne les effectifs, aucune évolution n'est prévue à court terme, toutefois la visibilité à long terme semble plus incertaine.

#### **5 - QUESTIONS DIVERSES**

- Remplacement de Mme ALAMPI suite à son départ au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la commune de Gergy. Un appel à candidatures a été lancé.
- Terrain JACOB : la commune possède un emplacement réservé sur le terrain de Mr Jacob qui le propose à un tarif beaucoup plus élevé que l'estimation du service des Domaines (plus de 2,5 fois)
- Produit des amendes de police : Lans a été retenu pour les travaux de la rue du Quart du Bois et pour l'achat d'un radar pédagogique.
- Une réunion de l'Entente Enfance Jeunesse est prévue le 25 octobre dans le but de réécrire la convention.
- La présentation de la demande de subvention européenne concernant la voiture électrique, se tiendra le 30 octobre au Grand Chalon lors de la réunion du Syndicat du Pays du Chalonnais.
- Cérémonies du 11 novembre : à 9h15 à Lans, rendez-vous à 10h45 pour celle de St Marcel.
- Demande de stage d'une semaine pour une personne de Lans embauchée par le Centre Socio-culturel. Rendez-vous le 30 octobre 2018.
- Nouveau jeu dans la cour de l'école maternelle : il sera installé très prochainement avec l'application d'une résine de sol.
- Une réunion de la commission bulletin est fixée au mardi 6 novembre 20h.
- Remerciements de M Alain Boujard envers le conseil municipal à l'occasion de son départ à la retraite.

La prochaine réunion de Conseil est fixée au 30 novembre 2018 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h.